

N° CP 3^e/165-06
Séance du 24 NOV. 2006

Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006
Volet Routier

Convention d'exécution de l'opération liaison A35-N2 à Bâle -
Avenant n°1 à la convention d'exécution RN 415 - Aménagements
COLMAR-Frontière allemande


La Commission Permanente du Conseil Général,

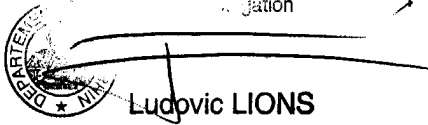
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° E8-2004 du 14/04/2004, complétée par les délibérations n° 2004/IV-108 du 15/10/2004 et n° 2006/III-3^e/20 du 23/06/2006 relatives aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n° 2000/I - 10/07 du Conseil Général du 4 février 2000 relative au Contrat de Plan Etat-Région Alsace 2000-2006,
- VU la délibération n° 2002-III - 301/2 du Conseil Général concernant la convention-cadre relative à l'exécution du volet routier du Contrat de Plan Etat-Région 2000-2006 du 27 septembre 2002,
- VU la délibération n° 2002-III - 190/02 de la Commission Permanente relative au Contrat de Plan - conventions d'exécution pour cinq opérations du 20 décembre 2002,
- VU la délibération n° 2005-III-128/05 de la Commission Permanente relative à l'avenant « Ajustement Technique Routes » du 8 juillet 2005,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général n° 3/106-06 relative à la passation d'un marché de travaux pour l'aménagement du giratoire de HEITEREN (RD 415/RD 468),
- VU la loi du 13 août 2004 relative aux Libertés et Responsabilités Locales
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

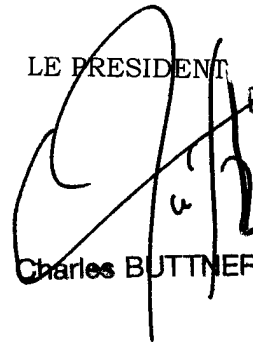
- ❖ Approuve la convention d'exécution « Liaison A35-N2 à Bâle » et l'avenant n° 1 « RN 415 – Aménagements COLMAR-Frontière allemande »,
- ❖ Autorise le Président à les signer.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **28 NOV. 2006**
Publication - **1 DEC. 2006**.....
Pour le Préfet Général
..... gation




Ludovic LIONS

LE PRESIDENT



REÇU A LA PREFECTURE
28 NOV. 2006

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions